REÇU EN PREFECTURE
le 19/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AR-083-218300655-20240214-DECI_2024_0

COMMUNE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

OBJET : Demande de subvention auprès de la préfecture pour l'acquisition d'équipement des polices municipales

Décision n° 2024_08

Le Maire de la Commune de Gassin (Var),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°23/86 du Conseil Municipal du 4 décembre 2023, 26° alinéa, autorisant le Maire de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.
Le Maire est autorisé à demander l'attribution de subvention pour tout projet d'intérêt général sans limite de montant.

Considérant le projet de la commune de Gassin d'acquérir 3 gilets pare balles pour équiper son service de la police municipale, pour un coût global de 2 722,38 € H.T.

Considérant que ces équipements sont éligibles à l'aide des services de l'Etat, dans le cadre de son dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurités, et peuvent bénéficier d'une subvention de 250 € par gilet pare-balles ;

DÉCIDE

Article 1

De solliciter pour l'acquisition de 3 gilets pare-balles pour la police municipale de Gassin, une subvention auprès de la préfecture, via son dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité ;

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulon, 5 rue Jean Racine CS 40510 83041 Toulon Cedex 09 ou via Télérecours : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours doit être accompagné de la présente décision.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la décision qui sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Draguignan.

Certifié exécutoire
en Préfecture
le : 19 FEV. 2024
Publiée ou affichée
le : 19 FEV. 2024

MAIRIE DE GASSIN
83 (Var)

Fait à Gassin, le 14 février 2024

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Anne-Marie WANIART